



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aide au retour

Question écrite n° 33933

Texte de la question

M. Jack Lang attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la politique de codéveloppement du Gouvernement. En effet, plusieurs articles de presse se font l'écho des difficultés que rencontre la France pour relancer son programme d'incitation au retour volontaire des étrangers dans leur pays d'origine. Malgré le bénéfice d'un financement d'un projet micro-économique mais également du suivi local de ce projet dans le pays d'origine, on constate, à ce jour, que les résultats de ce programme sont particulièrement décevants. Une récente étude souligne que depuis le mois de novembre 1998, seuls vingt immigrés ont opté pour cette solution et sont rentrés chez eux, et sept dossiers seraient en instruction. La formule des contrats de réinsertion dans le pays d'origine (CRPO) attire, semble-t-il, peu de candidats au retour. Ainsi, malgré l'idée séduisante de transformer les émigrés en acteurs mobiles du développement de leur pays d'origine, force est de constater que les propositions sur place n'offrent pas des conditions suffisamment attrayantes pour garder et/ou faire revenir les immigrés. Autre signe alarmant des difficultés de mise en oeuvre de cette politique, les conventions négociées avec le Maroc, le Sénégal et le Mali ne sont toujours pas signées à ce jour. Ainsi, malgré la promesse d'investissements en échange d'une limitation des flux migratoires, ces pays restent plus ou moins réticents aux arguments développés par la France. Aussi, il souhaiterait savoir si les signatures des conventions envisagées interviendront rapidement et quelles mesures compte prendre le Gouvernement pour réactiver la politique de codéveloppement afin qu'elle ne reste pas un simple habillage de la politique d'immigration.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de M. le Premier ministre sur la politique de codéveloppement du Gouvernement. Un an et demi après sa mise en oeuvre, le bilan de l'action publique dans ce domaine est le suivant : signature et mise en oeuvre des premières conventions de codéveloppement ; suivi du contrat de réinsertion dans le pays d'origine ; introduction du codéveloppement dans les orientations de l'Union européenne ; installation des comités régionaux de codéveloppement et introduction d'un volet codéveloppement dans les contrats de plan Etat-régions. Les conventions de codéveloppement avec le Mali et le Sénégal devraient être prochainement signées. La réunion des comités franco-sénégalais et franco-malien, dont le délégué interministériel assure la présidence pour la partie française a adopté un premier programme d'action dont la réalisation a été engagée dès 1999. Ces programmes ont été élaborés de façon concertée et très ouverte avec les acteurs concernés (associations de migrants, collectivités territoriales, acteurs économiques, opérateurs de formation) et en relation étroite avec les services compétents (administrations centrales, Office des migrations internationales, Agence française de développement, postes diplomatiques et services de coopération). Le contrat de réinsertion dans le pays d'origine (CRPO), qui est un élément de cette politique, s'inscrit dans le cadre de l'effort de maîtrise des flux migratoires illégaux. Il vise à favoriser la réinsertion des bénéficiaires dans la dignité et dans une perspective de codéveloppement. Le délégué interministériel suit la mise en place par l'OMI du dispositif en France et dans le pays d'accueil. Il importe de réussir les premiers CRPO pour donner à cette mesure une plus grande attractivité. Force est de constater que le bilan quantitatif de cette mesure reste très insuffisant : une dizaine de personnes seulement sont actuellement

inscrites dans ces programmes. Différentes échéances importantes au niveau européen concernent le développement : renégociation des accords de Lomé, MEDA 2, redéfinition des politiques d'immigration dans le cadre de l'accord d'Amsterdam. Différentes initiatives ont été prises pour introduire la notion de codéveloppement dans ces différents débats, en lien avec les services compétents du MAE, du ministère de l'intérieur et en relation avec le SGCI. Des comités régionaux de codéveloppement ont été installés dans le Nord - Pas-de-Calais et en Provence - Côte d'Azur. D'autres comités le seront dans les prochaines semaines en Ile-de-France, en Alsace et en Franche-Comté. Des programmes d'action sont en cours d'élaboration dans ces différentes régions, qui devraient intégrer un volet codéveloppement dans leurs contrats de plan Etat-régions. Enfin, le Premier ministre a décidé, à la suite de l'élection de Sami Naïr au Parlement européen, de confier la mise en place de cette politique importante dans la gestion des flux migratoires à M. Pierre Guidoni, délégué interministériel au codéveloppement et aux migrations internationales, qui est directement rattaché au Premier ministre.

Données clés

Auteur : [M. Jack Lang](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33933

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 août 1999, page 4907

Réponse publiée le : 28 février 2000, page 1275